

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL**  
**DES HAUTS-DE-FRANCE**

**Séance du 14 septembre 2017**

**Avis N° 2017 – 10**

***Avis du CSRPN Hauts-de-France sur l'intérêt de l'initiation du projet de labellisation Ramsar du site des vallées de la Scarpe et de l'Escaut engagé par le PNR Scarpe Escaut***

Après avoir entendu la présentation du projet de labellisation Ramsar du site des vallées de la Scarpe et de l'Escaut et suite aux échanges avec le PNR Scarpe Escaut, le CSRPN émet un avis favorable à la poursuite de cette démarche. Il souligne par ailleurs l'intérêt de la démarche notamment pour ce qui est de la reconnaissance internationale du site, constituant le plus grand complexe de zones humides des Hauts-de-France à l'intérieur des terres, et de la fédération des acteurs locaux dans un objectif commun.

Le CSRPN soulève toutefois quelques points de vigilance :

- x les zones urbanisées devraient être, autant que possible, exclues du périmètre retenu ;
- x le critère de fonctionnalité, et en particulier la fonction de continuité hydraulique remplie par la ville de Saint-Amand, devrait être retenu afin de garantir le bon fonctionnement des aspects fonctionnels qui doivent être prioritaires dans cette démarche ;
- x la prise en compte de cette démarche globale dans la politique d'urbanisation de la ville de Saint-Amand dont les axes actuels engendrent parfois la destruction de zones humides ;
- x le périmètre retenu pour la prise en compte des zones humides devra répondre aux aspects multi-fonctionnels et aux différentes échelles associées : milieux aquatiques, zones alluviales, bassins versants...

Par ailleurs, le CSRPN précise également que :

- x la liste rouge des habitats européens pourrait permettre d'appuyer davantage la démarche ;
- x les milieux tourbeux ouverts ou boisés sont susceptibles de participer à la régulation du carbone par séquestration ;
- x les données disponibles dans la base de données OBSERVADO pourraient être utilisées (données portant sur l'avifaune) ;
- x des données plus précises sur les oiseaux d'eau pourraient être obtenues en réalisant un suivi basé sur des critères d'évaluation assez large et mené sur plusieurs années ;
- x la base de données (flore et habitats) du CBN pourrait permettre d'appuyer davantage la démarche.

Fait le 29 novembre 2017,

A Amiens,

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck Spinelli